

MOT DU PRÉSIDENT

L'Association Démocratique des Retraités, l'ADR, est vouée en priorité à la défense de la pleine indexation des rentes de retraite des retraités des secteurs public et parapublic et au droit des retraités de désigner eux-mêmes leurs représentants au conseil d'administration de la CARRA et aux comités de retraite des fonds qui les concernent.

Tous nos efforts sont mis en priorité à la défense de ces deux causes. Par la loi 27, nous avons fait un bout de chemin, nous avons réussi à lever le fardeau de la tutelle des centrales syndicales quant à la nomination de nos représentants au CA de la CARRA et aux comités de retraite. Ce gain est important, mais il n'est pas suffisant. Nous aurons l'occasion d'en débattre au cours des prochains mois et même des prochaines années. Quant à la pleine indexation des rentes de retraite, tous les efforts sont encore à faire.

Dans le présent numéro :

- Petite histoire de l'ADR
- Membres du conseil d'administration
- Dernières nouvelles
- Éditorial
- Surplus officiel impressionnant de 21,4 milliards
- Combien vaut mon fonds de retraite?
- ADR branchée sur Internet
- Cotisations prélevées par la CARRA
- Nouvelles du secteur ADR Saint-Hyacinthe
- Fractionnement du revenu de pension au fédéral

Nous devrions profiter des prochaines élections afin d'obtenir des résultats en matière d'indexation. Les partis politiques doivent prendre des engagements à notre égard.

Les études que nous conduisons en menant l'opération « COMBIEN VAUT MON FONDS DE RETRAITE? » nous amènent à conclure que nous avons payé en trop des milliards de dollars. Ces surplus, nous les avons constitués avec notre argent. Que cet argent nous revienne ne serait que normal.

Nous avons aussi examiné le dernier rapport annuel de la CARRA, celui du 31 décembre 2005. La CARRA écrit en toutes lettres que les fonds constitués par les cotisants (employés et retraités) surpassent de 10,7 milliards de dollars les obligations des régimes envers ces employés et ces retraités. Selon le même rapport annuel, la CARRA a réduit de 10,7 milliards les obligations du gouvernement à l'égard des régimes de retraite.

Même si ces résultats sont ceux d'une photo instantanée au 31 décembre 2005, ils sont significatifs. Ils devraient, tout autant que ceux de notre recherche, conduire à l'ouverture de discussions sérieuses avec le gouvernement et la CARRA pour trouver des solutions à la désindexation dont nous sommes victimes.

Les retraités, désireux qu'on les traite avec justice et équité, ne veulent pas de demi-mesures ou de solutions inéquitables. Autant la demi-indexation, revendiquée par certains, ne tient pas compte des investissements des retraités dans leur fonds de retraite, autant une pleine indexation à compter de 2007 seulement, sans mise à niveau pour les années antérieures, est un leurre.

Nous avons décidé d'augmenter nos moyens de communication avec les retraités que nous représentons en créant ce journal, le vôtre, Le démocrate à la retraite.

Nous vous présentons ce premier numéro du journal de l'ADR en toute modestie. Nous vous invitons à participer avec nous à son développement. Vous avez des intérêts, un goût pour l'écriture, une connaissance des besoins des retraités, portez-vous volontaires. Communiquez avec Rémi Beaulieu, notre éditeur, faites-lui part de votre disponibilité et de vos intérêts.

Rodrigue Dubé

LA PETITE HISTOIRE DE L'ADR

par Louise Racine et Aline Couillard, membres fondatrices

L'ADR est née de l'évolution du Comité pour la Pleine Indexation des Retraites des secteurs public et parapublic (le CPIR) au tout début des années 2000.

Nous retrouvons sa source aux comités d'indexation de Saint-Hyacinthe et de Châteauguay-Moisson et au comité régional de l'indexation de la Montérégie formés par des membres de l'AREQ. En février 2000, une première étude fut réalisée par un comité dans le dossier de l'indexation des retraités des secteurs public et parapublic. Il est apparu de façon évidente que la revendication de la pleine indexation était un dossier chaud qui dérangeait certains dirigeants de d'autres associations pour des raisons qui, encore aujourd'hui, nous apparaissent obscures.

À l'été 2002, conseillés par un sociologue retraité de l'UQAM, les membres des différents comités pour la pleine indexation décident de former le Comité pour la Pleine Indexation des Retraites, connu par la suite sous le sigle CPIR. Dans ses archives, le premier procès-verbal du CPIR porte la date du 10 septembre 2002 et son incorporation, celle du 31 octobre 2002. Au début, plusieurs autres associations endossent la cause de la pleine indexation et modifient par la suite leurs positions, toujours pour des raisons inconnues.

Par une suite logique des choses, à l'automne 2005, le CPIR modifie le nom de l'organisme qui devient l'Association Démocratique des Retraités, l'ADR.

La souveraineté de l'assemblée générale de l'ADR est confirmée dans ses statuts et règlements.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADR

Rodrigue Dubé, président
Aline Couillard,
 1^{re} vice-présidente
Rosaire Quévillon,
 2^e vice-président
Jean-Guy Boucher, secrétaire
Michel Gilbert, trésorier
Gaétan Morneau, 1^{er} conseiller
Régis Échelard, 2^e conseiller
Louise Racine, 3^e conseillère
Rémi Beaulieu, 4^e conseiller
Michel Gareau, consultant
Roger Bourdages, consultant
Adrien Boucher, consultant
Marie-Thérèse Échelard,
 collaboratrice

Photos des membres et
 adresses Internet sur le site
 Web de l'ADR :
<http://adr-quebec.org/>

Adresse courriel :
info@adr-quebec.org

DERNIÈRES NOUVELLES DE L'ADR

– Nous vous incitons à vous prévaloir du service de prélèvement à la source offert par la CARRA. C'est facile et pratique. Vous n'avez qu'à compléter le feuillet ci-joint dès maintenant. La retenue ne commencera qu'au moment du renouvellement de votre carte de membre.

– L'ADR a conclu avec la SSQ une entente très intéressante pour les assurances auto et habitation de ses membres. Lire la documentation ci-jointe de la SSQ.

SSQ Assurances générales
 peut être profitable pour vous.
 L'ADR vous offre de profiter
 des avantages consentis
 à son groupe de membres.

Informez-vous!

1 866 777-2886
 code 22

LE DÉMOCRATE à la retraite | Édition : Rémi Beaulieu

Journal de l'Association démocratique des retraités

Rédaction : Les membres du CA élargi et collaborateurs spéciaux
 Conception et mise en page : Louise St-Germain

ÉDITORIAL

par Aline Couillard, vice-présidente

Voici un condensé de la réplique d'Aline Couillard à l'article de Francis Vailles : *Les retraités plus pauvres paru dans La Presse du 29 décembre 2006.*

L'APPAUVRISSMENT DES RETRAITÉS

Pour y voir clair dans l'appauvrissement des retraités, il faut traiter une catégorie à la fois, avec toutes les particularités qui s'y rattachent; surtout, ne pas omettre de dire ce que ces salariés de l'époque ont dû consentir en prévision de leur retraite et ce, durant toute leur carrière.

Les retraités des secteurs public et parapublic ont leurs propres régimes de retraite et les obligations qui en découlent ne sont pas celles du secteur privé. Il importe aussi de distinguer les régimes à prestations déterminées et les régimes à cotisations déterminées. En matière d'obligations, dans le cas des retraités des secteurs public et parapublic, il faut considérer que tous les facteurs susceptibles d'influer sur les taux de cotisation ont été pris en compte par les actuaires de la CARRA.

Pour bien comprendre l'essence d'un fonds de retraite, il faut savoir que c'est du salaire différé. Ainsi, à la retraite, les retraités retirent le salaire mis en attente par eux et pour eux. Les employés actuellement au travail remplissent leur propre bas de laine.

Ce salaire différé est constitué de deux éléments : la part du gouvernement et celle des employés. La part du gouvernement, au lieu d'être investie dans un fonds distinct, fut empruntée aux employés de l'État et utilisée pour payer des hôpitaux,

écoles, routes, etc. Le gouvernement a fait le choix de ne pas verser sa part dans le fonds des employés. Il a préféré considérer cet argent comme un emprunt. Aujourd'hui, lorsqu'il paie une part des rentes de retraite des retraités des secteurs public et parapublic, il ne fait que rembourser ses emprunts. Les employés et les retraités de l'État ont autant droit au remboursement de leurs avoirs que les banquiers de New York ont droit au remboursement de leurs prêts.

La part des retraités et de tous les employés de l'État fut déduite à la source sur leur chèque de paye. Pour les régimes de retraite RREGOP et RRPE, (environ 127 000 retraités et 450 000 cotisants) ces déductions à la source furent déposées à la CARRA et ont obtenu un taux de rendement moyen de 9,76 % au cours des 33 dernières années. Pour les autres régimes de retraite, RRE et RRF (environ 60 000 retraités et 20 000 cotisants, des employés sous contrat avant 1973), le gouvernement, en plus de ne pas verser sa cotisation, a utilisé les déductions à la source des cotisants pour payer là aussi des autoroutes ou des hôpitaux en retour d'un engagement de sa part de verser en totalité les rentes de retraite de ces régimes.

Il faut se rappeler que si les rentes des retraités des secteurs public et parapublic étaient pleinement indexées avant la récession et les coupes

salariales de 1982, elles n'ont jamais exigé un taux de cotisation supérieur à quelque 8 %. Il importe de préciser également que la désindexation partielle décrétée en 1982 était basée sur un faux prétexte, soit celui du taux d'inflation et des taux d'intérêt élevés. Ce que le gouvernement de l'époque a omis de dire, c'est que le rendement obtenu par la CARRA, pour la même période, dépassait nettement le taux de l'inflation. Les fonds de retraite ne s'appauvrissaient donc pas, au contraire : ils s'enrichissaient.

Quand l'actuaire Danielle Éthier affirme « qu'il faut que les gens comptent sur eux aussi, en mettant de l'argent de côté dans leur REER », sait-elle que les retraités des secteurs public et parapublic ont dû vivre avec la contrainte de ne pouvoir cotiser à leur REER que la partie du montant admissible qui excédait leur cotisation au régime de retraite? Sait-elle aussi que ces mêmes employés du temps ont dû consentir à un salaire moins rondet à cause justement de ce bénéfice marginal qu'était leur régime de retraite?

En guise de conclusion, c'est à une table de discussion entre gouvernement et retraités que tous ces points doivent être apportés pour faire la lumière sur l'indexation des rentes de retraite des retraités de l'État, et ces travaux devraient être rendus publics.

Assurances auto et habitation de la SSQ Assurances générales vous fait des offres.

L'ADR en a convenu. Profitez-en pour demander des informations. 1 866 777-2886 code 22

UN SURPLUS OFICIEL IMPRESSIONNANT DE 21,4 milliards \$

(Rapport annuel 2005 de la CARRA)

par Rodrigue Dubé, président

En lisant le rapport annuel 2005 de la CARRA sur son site Web, nous notons, à la page 61, que le **montant à la charge des caisses de retraite des participants est de 34,6 milliards de dollars** et, à la même page, nous lisons aussi que **l'avoir des retraités du RREGOP & du RRPE est de 45,3 milliards de dollars**.

Le montant à la charge de la caisse des participants, c'est celui que la CARRA aurait à payer aux retraités et aux employés de l'État, jusqu'à la fin de leurs jours, si le fonds de retraite avait été fermé ou avait cessé d'exister le 31 mars 2005.

L'avoir des retraités du RREGOP et du RRPE, c'est l'argent prélevé à la source, sur les chèques de paye des participants aux régimes de retraite, augmenté des rendements nets obtenus par la CARRA, sur les placements de ces sommes. L'avoir des retraités ne tient donc aucunement compte des obligations du gouvernement à l'égard de ces régimes de retraite.

Il y a donc dans le seul fonds des retraités, un surplus de 10,7 milliards de dollars disponibles.

D'autre part, par un engagement contractuel, l'État a créé une caisse virtuelle équivalente à celle des retraités. Cette caisse virtuelle est de 45,3 milliards de dollars. Cette caisse a donc, elle aussi, un surplus de 10,7 milliards de dollars. La caisse virtuelle du gouvernement a déjà été prise en compte dans le déficit du Québec tout comme le sont les emprunts du gouvernement auprès des marchés financiers. Ce n'est donc pas une nouvelle dépense.

En d'autres mots, si tous les employés de l'État étaient mis à la retraite demain matin, dans 55 ou 60 ans, il n'y aurait plus une seule rente à payer et il resterait **un surplus, dans les caisses de retraite, de 21,4 milliards de dollars**. Avouez que ce n'est pas rien.

On comprendra donc que les rentes de retraite des employés et des retraités du gouvernement sont le fruit de leurs économies

au même titre que le REER de tout individu qui y a cotisé. Elles ne sont pas un cadeau du gouvernement contrairement à une certaine croyance populaire. De plus, selon le même rapport annuel, à la page 69, les 127 000 retraités du RREGOP touchaient, en 2005, une **rente moyenne de 14 395 \$**. C'est loin de la projection que voudraient créer certains faiseurs d'images.

Face à ces constats, et prenant en compte les engagements électoraux du Parti libéral, nous, de l'ADR, demandons au gouvernement une table de travail pour examiner comment rendre justice aux retraités qui souffrent depuis trop longtemps de l'appauvrissement progressif que leur impose la désindexation de leur rente de retraite. Les surplus des fonds de retraite sont aussi la propriété des retraités comme le reconnaissait d'ailleurs madame la ministre Monique Jérôme Forget le 31 octobre 2000. Madame la Ministre a l'occasion de joindre les actes aux paroles.

LA GUIGNOLÉE DE L'ADR DE SAINT-HYACINTHE, DÉCEMBRE 2006

par Adrien Boucher, responsable

La « Moisson maskoutaine » chapeaute les guignolées de quartier; elle reçoit des aliments tout au cours de l'année. Afin d'éviter le dédoublement et le gaspillage, la clientèle s'inscrit et choisit ses aliments.

Lors du dîner de Noël, les directeurs du secteur ont remplacé la contribution volontaire par la guignolée. Des aliments non périssables pour un montant de 478 \$ ont été remis à la « Moisson maskoutaine » (contribution volontaire). Lors de cette visite, les directeurs ont été estomaqués par le bénévolat et la générosité générés grâce à cet organisme.

MERCI à nos membres.

ASSURANCES
AUTOMOBILE ET
HABITATION

**Des rabais avantageux
négociés pour vous
par l'ADR chez SSQ
Assurances générales.**

**S'informer, c'est agir
en connaisseur.**

**1 866 777-2886
code 22**

ADR BRANCHÉE SUR INTERNET

Par Rémi Beaulieu

L'Internet est le média le plus moderne en information et le plus rapide. De partout dans le monde, il est facile d'avoir accès au site de l'ADR, <http://www.adr-quebec.org>, un site moderne mis à jour régulièrement par Gaétan Morneau.

Ce site rendra sous peu notre journal disponible en ligne.

Pour les retraités non branchés, pourquoi ne pas favoriser les relations intergénérationnelles en demandant de l'aide aux petits-enfants, aux enfants ou aux amis pour lire les dernières nouvelles sur le site Internet de l'ADR?

On y trouve plusieurs liens hypertextes qui vous permettront de vous renseigner sur tous les sujets importants pour les retraités, tel que, entre autres, celui de la loi 27 adoptée avant les Fêtes.

D'autres liens permettent de lire mot à mot la présentation du mémoire de l'ADR présenté en commission parlementaire, le 9 novembre 2006, sur le projet de loi 27 et les discussions qui s'en sont suivies.

Vous remarquerez que l'ADR a été le premier et presque le seul organisme à mentionner les surplus accumulés à la CARRA.

MEMBRE DE L'ADR?

Vous voulez devenir membre de l'ADR? Vous ne savez plus si vous avez payé votre dernière cotisation à l'ADR? Il y a maintenant un moyen simple pour le faire : il s'agit de compléter le signet ci-joint, de remplir la section du prélèvement à la source offert par la CARRA, d'y apposer votre signature et de retourner le tout à l'adresse indiquée.

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DE L'ADR

Récupérer la pleine indexation des rentes de retraite pour les retraités des secteurs public et parapublic.

Obtenir pour les retraités le droit de désigner seuls leurs représentants aux prochains conseils d'administration de la CARRA et aux comités de retraite qui les concernent.

COMBIEN VAUT MON FONDS DE RETRAITE?

Puisqu'il est difficile d'obtenir des chiffres de la CARRA sur les valeurs actuelles et éventuelles de notre fonds, nous sollicitons votre collaboration pour démontrer, chiffres à l'appui, que notre fonds de retraite est le retour de nos économies, c'est-à-dire de nos cotisations qui ont fructifié en moyenne de 9,76 % l'an depuis 30 ans.

À cet effet, nous vous invitons, comme l'ont fait plus de 200 personnes, à compléter le formulaire au verso de la présente et à me le faire parvenir. Après que nous aurons calculé vos données, vous recevrez une information personnelle et confidentielle sur la valeur approximative actuelle de votre fonds et extrapolée jusqu'en 2025.

Merci de votre collaboration,

Rosaire Quévillon, 2^e vice-président de l'ADR
(450) 359-3590
712, rue Champlain
Saint-Jean-sur-Richelieu J3A 1B9

Pour demander vos données de participation (F005B) et de pension (F15) par courrier :

Commission administrative des
régimes de retraite et d'assurances
475, rue Saint-Amable
Québec (Québec)
G1R 5X3

Formulaire de cueillette de données pour
savoir combien vaut mon fonds de retraite
au verso



Facultatif*	Nom et prénom _____				
	Adresse civique _____				
	Téléphone _____ Courriel _____				
Obligatoire	Cocher votre (vos) régime(s) : RRE <input type="checkbox"/> RRF <input type="checkbox"/> RREGOP <input type="checkbox"/> RRPE <input type="checkbox"/> Autre _____				
	Rente fixe de _____ \$ qui s'arrête à 65 ans <input type="checkbox"/> ou au décès <input type="checkbox"/>				
	Nombre d'années travaillées reconnues par la CARRA : _____ ans				
	Année de naissance : 19 _____ Coût(s) et date(s) de vos rachats : _____ \$ _____ / _____ / _____				
ANNÉES cotisées et de rentes	COTISATIONS : selon votre « État de participation »	RENTES BRUTES : selon vos « États des dépôts »	ANNÉES cotisées et de rentes	COTISATIONS : selon votre « État de participation »	RENTES BRUTES : selon vos « États des dépôts »
1948-1949			1978		
1949-1950			1979		
1950-1951			1980		
1951-1952			1981		
1952-1953			1982		
1953-1954			1983		
1954-1955			1984		
1955-1956			1985		
1956-1957			1986		
1957-1958			1987		
1958-1959			1988		
1959-1960			1989		
1960-1961			1990		
1961-1962			1991		
1962-1963			1992		
1963-1964			1993		
1964-1965			1994		
1965-1966			1995		
1966-1967			1996		
1967-1968			1997		
1968-1969			1998		
1969-1970			1999		
1970-1971			2000		
1971-1972			2001		
1972-1973			2002		
1973			2003		
1974			2004		
1975			2005		
1976			2006		
1977			2007		
CARRA Téléphone : 1 800 463-5533 Pour demander vos données de participation (F005B) et de pension (F15). Internet : http://www.carra.gouv.qc.ca/fra/courrier/infocarra.htm					

* Votre identification est facultative. Cependant, si vous nous donnez vos coordonnées, nous vous enverrons vos résultats. Ces données sont pour fins statistiques seulement. Elles demeurent confidentielles. Merci.

FRACTIONNEMENT DU REVENU DE PENSION AU FÉDÉRAL *

Informations colligées par Rosaire Quévillon, 2007-01-27

Le fractionnement du revenu pour les retraités, tant au fédéral qu'au provincial, ne sera applicable que dans les déclarations d'impôts 2007. (*Annexe 2 - Montants fédéraux transférés de votre époux ou conjoint de fait - T1 générale 2007.*) L'opération fractionnement ne peut pas être devancée. La personne conjointe ayant le plus faible revenu pourra refuser le fractionnement, qui a pour effet d'augmenter son taux d'imposition.

Hypothèses de fractionnement du revenu de pension pour des couples aînés types :

On assume que les conjoints sont résidents canadiens et qu'ils n'ont pas d'autre revenu que le revenu de pension admissible, la Sécurité de la vieillesse et les prestations du Régime de pensions du Canada. Les conjoints sont réputés fractionner leur revenu de pension admissible de manière à ce que chaque conjoint déclare un montant égal, sous réserve de l'attribution maximale permise, qui est de 50 % de ce revenu.

Par exemple, si l'un des conjoints a un revenu de pension admissible de 40 000 \$ et l'autre, un revenu de pension admissible de 10 000 \$, on suppose que chacun d'eux déclare un revenu de pension admissible de 25 000 \$ aux fins de l'impôt.

NOTA – Les paramètres de l'année d'imposition 2007 n'ont pas encore été annoncés. Aux fins de cet exemple, un taux d'inflation de 2,2 %

a servi au calcul des paramètres pour 2007.

Tranches de revenu et taux d'imposition :

▪ 0 \$ – 37 178 \$:	15,5 %
▪ 37 178 \$ – 74 357 \$:	22 %
▪ 74 357 \$ – 120 887 \$:	26 %
▪ 120 887 \$ et plus :	29 %

PRINCIPAUX PARAMÈTRES

Montant personnel de base : 8 929 \$

Montant en raison de l'âge et seuil :

- Montant maximum : 5 177 \$ (aurait été de 4 156 \$ en l'absence du Plan d'équité fiscale)
- Seuil du revenu net au-delà duquel le montant en raison de l'âge commence à diminuer : 30 936 \$

Sécurité de la vieillesse (SV ou PSV) :

- Prestation maximale : 5 954 \$
- Seuil du revenu net au-delà duquel il y a remboursement : 63 511 \$

Régime de pensions du Canada (RPC) – prestation maximale : 10 298 \$

HYPOTHÈSES DE REVENU

Couple d'aînés type

Outre leur revenu de pension admissible, les conjoints reçoivent des prestations de SV et du RPC.

On suppose que le montant des prestations individuelles du RPC est le moins élevé de la prestation

maximale (10 298 \$) et des 5/12 du revenu de pension admissible.

Si les deux conjoints ne touchent pas la prestation maximale du RPC, ils sont réputés avoir choisi de fractionner la prestation que chacun d'eux reçoit du RPC.

Référence : www.arc.gc.ca

À NOTER

- Les rentes versées par la CARRA sont admissibles.
- Les REER, FERR et CRI sont admissibles si la personne retraitée a 65 ans ou plus.
- Les PSV, RPC, RRQ et les SRG ne sont pas admissibles.
- La personne retraitée qui a des revenus individuels plus élevés que 63 511 \$ n'a pas le droit à la PSV, à moins que le fractionnement le permette. La PSV demeure non admissible au fractionnement.
- La rente de la RRQ (Régie des rentes du Québec) maximale pour 2007 est de 604,63 \$ pour les personnes qui la reçoivent depuis l'âge de 60 ans et de 863,75 \$ pour celles qui ont commencé à 65 ans.

Le 31 octobre 2006, le ministre des Finances a proposé une hausse du montant en raison de l'âge de 4 066 \$ à 5 066 \$ pour 2006, ce qui représente une économie d'impôt d'environ 155 \$ pour la majorité des contribuables.

*Des précisions pour le provincial suivront plus tard.

IL FAUT PASSER À L'ACTION

MAINTENANT!

Rémi Beaulieu,
éditeur

Aline Couillard,
vice-présidente

Des élections s'annoncent prochainement au Québec. Il faut être très nombreux à passer à l'action pour demander à nos élus et aux différents partis politiques de rendre justice aux retraités des secteurs public et parapublic.

Rencontrez les élus et les candidats des différents partis politiques, téléphonez-leur, communiquez avec eux par courrier ou Internet. Les idées principales pour ces communications sont : 1. indexer pleinement nos pensions de retraite; 2. recon-

naître notre droit de nommer nos représentants aux conseil et comités de gestion de nos avoirs. Vous pouvez mentionner également la diminution de votre pouvoir d'achat ainsi que vos pertes encourues à cause de l'indexation partielle, si vous possédez ces données. Savez-vous que selon de récents calculs, les retraités de l'État, depuis leur prise de retraite, ont perdu en moyenne **10 500 \$ en raison de la désindexation de leur rente de retraite?**

Il serait bon de leur dire aussi que la rente moyenne des pensionnés du RREGOP n'était que de 14 395 \$ en

2005, selon le rapport annuel de gestion de la CARRA.

Voici le lien Internet pour trouver les coordonnées des ministres et députés :

<http://www.assnat.qc.ca/fra/Membres/deputes.shtml>

L'important, c'est de les sensibiliser à notre sort et à notre cause. Il faut leur faire comprendre le poids électoral que représentent tous les retraités des secteurs public et parapublic du Québec, et leur dire : «Je me souviens de l'année 1982».

ÇA BOUGE

AU SECTEUR ADR DE SAINT-HYACINTHE

par Michel Gilbert

Le secteur ADR Saint-Hyacinthe est en effervescence avec toutes ses activités. **Je vous invite à vous inscrire à son voyage**, en autocar, organisé pour le mercredi 23 mai 2007, avec comme destination **GROSSE-ÎLE**, située à la hauteur de Montmagny, sur le fleuve Saint-Laurent. C'était l'île de la quarantaine qui, en 1832, a connu de grandes épidémies de choléra et de typhus. Des milliers de malheureux Irlandais y trouvèrent la mort.

Le voyage comprend : le transport en autocar, la traversée pour Grosse-Île aller et retour, le dîner à l'hôtel en première classe, le guide

naturaliste sur place, le souper au retour, le pourboire aux repas et les taxes applicables.

Inscrivez-vous sans tarder, il reste encore des places. Le coût pour les membres de l'ADR est de 130 \$, et pour les non-membres de 145 \$.

Réservation : Adrien Boucher, 450-774-6376. Le chèque doit être fait à l'ordre de : ADR Saint-Hyacinthe et encaissable au moment de la réception. Le départ se fait aux Galeries Saint-Hyacinthe, (tout près de l'entrée principale de l'autoroute # 20) à 7 heures, en face de la SAQ.

Soyez des nôtres.

L'Association démocratique des retraités (ADR) et SSQ Assurances générales ont convenu de rabais particuliers pour les membres de l'Association, en matière d'assurances automobile et habitation.

Vous informer pourrait être avantageux.

Relevez le défi SSQ en appelant

1 866 777-2886

Code 22

SSQ Groupe financier

Les valeurs à la bonne place

Lorsque vous aurez terminé la lecture du journal, s.v.p. passez-le **AU SUIVANT**

Le Démocrate à la retraite